



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 26 octobre 2020 n° 111 / H030

**AVIS DU CNIS SUR DES DEMANDES D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

Au cours de sa réunion du 8 octobre 2020, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné la demande d'accès à des sources administratives :

Formulées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Education Nationale

- Des données individuelles sur les élèves en établissement agricole en voie professionnelle scolaire – Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.

**Le président de la commission
Antoine BOZIO**

ANNEXE

Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 Juin 1951 modifiée à des données concernant APPRENANT-DECIEA de la DGER

1. Service demandeur

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).

2. Organisme détenteur des données demandées

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

3. Nature des données demandées

Des données individuelles sur les élèves en établissement agricole en voie professionnelle scolaire : des variables identifiantes sur l'élève : identifiant INA (numéro d'Identification National de l'enseignement Agricole), identifiant INE RNIE (numéro d'identification national), noms, prénoms, sexe, date de naissance, commune de naissance, courriel et téléphone de l'élève et de son représentant légal

formation suivie par l'élève

des variables identifiantes de l'établissement scolaire : UAI (code Unité Administrative Immatriculée) et courriel établissement

Des données individuelles sur les élèves en établissement agricole hors voie professionnelle scolaire : identifiant INA, identifiant INE RNIE.

Des données individuelles sur la réussite aux examens sur le champ des élèves dans un établissement agricole ou en apprentissage dans un CFA agricole :

des variables identifiantes sur l'élève : identifiant INA (numéro d'Identification National de l'enseignement Agricole), identifiant INE RNIE (numéro d'identification national), noms, prénoms, sexe, date de naissance, commune de naissance.

des variables identifiantes de l'établissement scolaire : UAI (code Unité Administrative Immatriculée) résultat à l'examen, moyenne obtenue.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

La DEPP et la DARES ont lancé un projet commun portant sur la mesure de l'insertion professionnelle des jeunes. Ce projet consiste à mettre en place un nouveau système d'informations InserJeunes résultant de l'appariement de plusieurs sources (les sources principales étant les sources bases élèves et les sources MMO et SIA) sur le champ de l'apprentissage et de la voie professionnelle scolaire.

Les finalités d'InserJeunes sont :

a : diffuser, comme prévu par la loi (Art. L. 6111-8), un ensemble de statistiques par établissement, niveau de diplôme et spécialité (dès lors que les effectifs concernés sont suffisants) dont le taux d'insertion professionnel. Les enquêtes IVA et IPA existantes ne permettent pas de produire ces indicateurs au niveau de finesse prévu par la loi. Elles seront donc remplacées par InserJeunes.

b : réaliser des études statistiques (par exemple étudier les conditions d'emploi des jeunes sortant de formation ; étudier la correspondance entre la formation et l'emploi ; comparer l'insertion des jeunes après une formation par apprentissage ou sous statut scolaire).

Les finalités de l'intégration de données APPRENANT-DECIEA dans InserJeunes sont :

a : le fichier sur les élèves en établissement agricole en voie professionnelle scolaire permet d'élargir le champ couvert par InserJeunes à la voie professionnelle scolaire en établissement agricole.

b : le fichier sur les élèves en établissement agricole hors voie professionnelle scolaire permet de mieux détecter les poursuites d'études des élèves qui étaient l'année précédente en année terminale de formation. Ce calcul est central dans InserJeunes car il permet de partager le champ entre élèves en poursuite d'études et élèves sortants.

c : le fichier de réussite aux examens sur le champ des élèves dans un établissement agricole ou en apprentissage dans un CFA agricole permet d'enrichir InserJeunes avec les variables sur la réussite aux examens. Ces variables servent d'une part pour les études statistiques et d'autre part dans les modèles économétriques de calcul de la valeur ajoutée de l'établissement sur le taux d'emploi des sortants.

5. Nature des travaux statistiques prévus

5.1 Elèves en établissement agricole en voie professionnelle scolaire

On calcule les indicateurs InserJeunes suivants au niveau établissement : taux d'abandon en cours de formation, taux de poursuite d'études, taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois, valeur ajoutée de l'établissement sur le taux d'emploi à 6 mois. Les recherches de poursuites d'études sont faites principalement avec l'INA et l'INE RNIE. L'appariement avec SISMMO (pour calculer le taux d'emploi) mobilise les variables noms, prénoms, sexe, date de naissance, commune de naissance.

On prévoit la possibilité de réaliser des enquêtes courtes auprès d'échantillon d'élèves du champ InserJeunes afin de vérifier la qualité d'InserJeunes. C'est pourquoi on demande les courriels et téléphones de l'élève et de son représentant légal.

5.2 Elèves en établissement agricole hors voie professionnelle scolaire

On recherche si les élèves du champ InserJeunes poursuivent ou pas des études dans un établissement agricole hors voie professionnelle scolaire sur la base de l'INA et l'INE RNIE.

5.3 Réussite aux examens sur le champ des élèves dans un établissement agricole ou en apprentissage dans un CFA agricole

On enrichit le champ InserJeunes avec les variables résultat à l'examen, moyenne obtenue par appariement sur la base de l'INA et l'INE RNIE principalement et sur la base des noms, prénoms, sexe, date de naissance, commune de naissance à titre secondaire (lorsque l'appariement principal a échoué).

La variable résultat à l'examen est mobilisée pour calculer le taux d'abandon en cours de formation (partie établissements et CFA agricoles).

Les variables résultat à l'examen et moyenne obtenue sont utilisées dans les modèles économétriques de calcul de la valeur ajoutée de l'établissement sur le taux d'emploi des sortants.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Ce nouveau système d'information InserJeunes permettra :

- de remplacer deux enquêtes de la DEPP : enquêtes insertion professionnelle des apprentis (IPA) et insertion dans la vie active (IVA).
- de remplacer deux enquêtes insertion de la DGER : enquête sur l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole (enquête 7 mois) et enquête statistique sur le cheminement scolaire et professionnel des diplômés de l'enseignement technique agricole (enquête 33 mois).

- de diffuser des statistiques à un niveau beaucoup plus fin (établissement, niveau de diplôme et spécialité, dès lors que les effectifs concernés sont suffisants) que les enquêtes IPA, IVA, enquête 7 mois et enquête 33 mois.

7. Périodicité de la transmission

Une fois par an.

8. Diffusion des résultats

Des chargés d'étude DEPP, DARES, DGER et SSA réaliseront des études statistiques en mobilisant les bases études InserJeunes. Ces dernières seront diffusées sur les sites institutionnels des ministères concernés.

L'ensemble des indicateurs prévus dans l'article L. 6111-8 du code du travail seront diffusés sur les sites institutionnels des ministères concernés.

Le service producteur cédant a été informé en amont de la demande.
